

Du coeff. 155 à 180 :

$$S_1 = Pn_1 \times C + K_1$$

$$Pn_1 = 0,0204 \text{ €}$$

$$K_1 = 7,258 \text{ €}$$

Du coeff. 185 à 240

$$S_2 = Pn_2 \times C + K_2$$

$$Pn_2 = 0,019818 \text{ €}$$

$$K_2 = 7,49368 \text{ €}$$

## GRILLE DES SALAIRES EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE

AU 1<sup>er</sup> MARS 2020

COEFF	SHMP	PERSONNEL DE FABRICATION	PERSONNEL DE VENTE	PERSONNEL DE SERVICES
155	10,42 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnel de fabrication sans CAP</li> <li>▪ Personnel de fabrication titulaire du BEP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnel de vente sans CAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnel sans qualification avec possibilité d'assurer occasionnellement des livraisons</li> </ul>
160	10,52 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnel de fabrication titulaire d'un CAP ou d'un CQP Tourier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnel de vente titulaire du CAP ou personnel de vente après un an au coefficient 155 ou personnel de vente ambulante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnel avec qualification ou chauffeur livreur</li> </ul>
165	10,62 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsable d'un point de vente</li> <li>▪ Personnel de vente au coefficient 160, titulaire du CQP « vendeur/vendeuse conseil en boulangerie-pâtisserie »</li> </ul>	
170	10,73 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnel de fabrication titulaire d'un CAP après un an au coefficient 160 ou d'un CQP Tourier après un an au coefficient 160</li> <li>▪ Personnel de fabrication titulaire du BEP après deux ans au coefficient 155</li> <li>▪ Personnel de fabrication n'étant pas susceptible de tenir tous les postes ou travaillant sous le contrôle effectif du chef d'entreprise ou d'un ouvrier plus qualifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsable d'un point de vente, titulaire du CQP « vendeur/vendeuse conseil en boulangerie-pâtisserie »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnel administratif</li> </ul>
175	10,83 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnel de fabrication titulaire d'un CAP connexe</li> <li>▪ Personnel de fabrication titulaire d'un CAP et d'un CQP Tourier</li> <li>▪ Personnel de fabrication titulaire d'une mention complémentaire</li> <li>▪ Personnel de fabrication titulaire d'un Bac Professionnel, 2 ans maximum dans cette catégorie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsable d'un point de vente occupant jusqu'à deux salariés</li> </ul>	
180	10,93 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsable d'un point de vente occupant jusqu'à deux salariés, titulaire du CQP « vendeur/vendeuse conseil en boulangerie-pâtisserie »</li> </ul>	
185	11,16 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouvrier qualifié pouvant tenir tous les postes et assurer avec ou sans le concours du chef d'entreprise l'ensemble de la fabrication boulangerie ou pâtisserie.</li> <li>▪ Ouvrier titulaire de deux mentions complémentaires ou du BP ou du BTM.</li> <li>▪ Ouvrier titulaire du Bac Professionnel après deux années au coefficient 175.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsable d'un point de vente occupant au moins trois salariés.</li> </ul>	
190	11,26 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouvrier titulaire de deux mentions complémentaires après deux années au coefficient 185.</li> <li>▪ Ouvrier qualifié mettant effectivement en pratique alternativement ou simultanément ses compétences concernant la boulangerie et la pâtisserie.</li> <li>▪ Ouvrier titulaire du BP après deux années au coefficient 185.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsable d'un point de vente occupant au moins trois salariés, titulaire du CQP « vendeur/vendeuse conseil en boulangerie-pâtisserie »</li> </ul>	
195	11,36 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouvrier hautement qualifié titulaire d'un BM</li> <li>▪ Ouvrier hautement qualifié titulaire du BMS</li> <li>▪ Ouvrier hautement qualifié titulaire d'un BTM après deux années au coefficient 185.</li> <li>▪ Ouvrier hautement qualifié qui coordonne le travail d'autres ouvriers.</li> </ul>		
240	12,25 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assistant du chef d'entreprise qui organise les achats, la fabrication et coordonne le travail d'autres ouvriers.</li> </ul>		
Cadre 1		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rémunération annuelle brute de 34 338 € pour un forfait annuel de 218 jours de travail</li> </ul>		
Cadre 2		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rémunération annuelle brute de 49 269 € ; étant rappelé que ces salariés ne sont pas soumis aux dispositions relatives à la durée du travail</li> </ul>		

